



**Mairie
d'AUBIGNÉ**

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
SEANCE DU 21 Juin 2022

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un juin à vingt heures trente,
Le CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'Aubigné s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la Présidence de Mr Youri MOYSAN, Maire.

Présents : Johanna JAMAUX, Stéphanie SAUVEE, Isabelle LETOURNOUX, Valérie BORDES, Jean Charles GRUEL, Aurélie MIRAMONT, Pierre Yves GIRAUD, Pascal VASNIER, Bruno RICHARD (arrivée point 5)

Absents : Bruno DENIAUD (arrivée point 7)

Procurations : Bruno DENIAUD à Pierre Yves GIRAUD

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 9 jusqu'au point 5, puis 10 jusqu'au point 7, puis 11

Absents : 1

Procurations : 1

Votants : 10 jusqu'au point 5 puis 11

Secrétaire de séance : Stéphanie SAUVEE

Date de convocation : 16 juin 2022

Date d'affichage en mairie : 16 juin 2022

**Participation aux frais de scolarité 2021/2022 – Notre Dame de Bon Secours – Ecole privée
Saint Aubin d'Aubigné**

Délibération 2022/17 – Nature de l'acte : 8.1.1 Frais de scolarité

Le financement des écoles privées est déterminé soit par le coût de l'école publique, soit par le coût moyen départemental fixé par la Préfecture lorsqu'il n'existe pas d'école publique dans la commune. Le montant minimum des deux coûts sera choisi.

Le coût de l'école publique de Saint Aubin d'Aubigné s'élève à 390,29€ pour un élève élémentaire et 1331,90€ pour un élève en maternelle. Le coût moyen départemental s'élève à 384€ pour un élève élémentaire et 1307€ pour un élève en maternelle pour 2021.

Le montant des frais de scolarité de l'école Notre Dame de Bon Secours pour 2021-2022 s'élève donc à 14 680€ réparti comme suit :

	Effectif	Coût/élève	Coût total
Maternelle	8	1307€	10 456€
Elémentaire	11	384€	4 224€
TOTAL			14 680€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTÉ** le versement des frais de scolarité 2021-2022 de l'école Notre Dame de Bon Secours de Saint Aubin d'Aubigné pour un montant de 14 680€.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Décision modificative 1 Commune

Délibération 2022/18– Nature de l'acte : 7.1 Décisions modificatives

L'entreprise Joubrel a établi un nouveau devis pour le rejointoiement de la façade de la mairie, côté salle de classe. Cela nécessite une décision modificative.

SECTION INVESTISSEMENT	BP 2022	DM n°1	TOTAL BP + DM1
DEPENSES			
2151 – Réseau de voirie	333 210,25€	-1 485€	331 725,25€
2131 – Bâtiments publics	40 941,75€	+1 485€	42 426,75€
TOTAL	374 152€	0 €	374 152€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **PUNANIMITE** :

- **AUTORISE** la décision modificative présentée ci-dessus.

Peinture salle de classe

Délibération 2022/19– Nature de l'acte : 1.1 Marché public

La commune a réceptionné un devis de l'entreprise BOURIEL pour repeindre l'appui de fenêtres et son entourage en imitation joint de pierre, afin d'harmoniser avec la rénovation de la façade de la mairie.

Une autre entreprise devait envoyer un devis, non réceptionné à ce jour.

Le montant du devis de l'entreprise BOURIEL s'élève à 554,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **PUNANIMITE** :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise BOURIEL pour un montant de 554€ HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise BOURIEL
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Remboursement frais avancés Bruno RICHARD

Délibération 2022/20– Nature de l'acte : 7.7.2 Avances autres

M Bruno RICHARD a dû avancer plusieurs frais à la commune, cette dernière n'ayant pas de compte fournisseurs dans plusieurs entreprises.

Les frais avancés sont les suivants :

- Un coffre-fort d'une valeur de 31.90€
- Une vitre de voiture achetée à la casse de Liffré (vitre du véhicule d'une habitante cassée lors de la journée citoyenne) d'une valeur de 20€
- De la peinture et du crépi pour la journée citoyenne d'un montant total de 67.40€ chez Brico Dépôt
- La clé du camion Iveco commandée sur internet d'une valeur de 25.21€
- Le garagiste pour le démontage de la clé Ivéco 10€

Soit un total de 154.51€

M RICHARD donnera une attestation sur l'honneur pour tous ces achats.
M RICHARD étant concerné, ne souhaite pas prendre part au vote et s'abstient.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **10 POUR et 1 ABSTENTION** :

- **AUTORISE** le remboursement de M RICHARD pour les frais avancés
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire a procédé au mandat correspondant aux frais sus-cités d'un montant de 154.51€
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Rue de la Grange : choix entreprise

Délibération 2022/21– Nature de l'acte : 8.3 Voirie

La commission IBC s'est réunie le mardi 24 mai 2022 pour étudier les devis reçus pour les travaux de voirie de la rue de la Grange. Deux entreprises ont répondu : HENRY FRERES et LEHAGRE.

Le devis d'Henry Frères s'élève à 21 448,70€ HT et celui de Lehagre à 29 954,50€ HT.
La commission IBC a décidé de retenir le devis de l'entreprise Henry Frères.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **PUNANIMITE** :

- **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise HENRY FRERES pour un montant de 21 448,70€ HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise HENRY FRERES.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Rue de la Grange : saisine géomètre

Délibération 2022/22– Nature de l'acte : 8.3 Voirie

Avant d'effectuer les travaux de voirie rue de la Grange, la commission IBC qui s'est réunie le mardi 24 mai 2022 estime qu'il est nécessaire de rétablir les limites de la voirie.

Il faudrait faire intervenir un géomètre expert dont le devis est estimé à 1 175€ HT (éguimos expert).

Au préalable, un courrier sera envoyé aux riverains pour les informer des travaux et les convier à une rencontre avec le géomètre. La commune procédera à une présentation du projet d'aménagement aux riverains début juillet.

Monsieur Le Maire précise que l'extrémité de la Rue de la Grange (côté Rue d'Orgères) sera un passage piétonnier (mise en place de plots) entre le mur des propriétés DESCHAMPS Joël et RENARD Emile. Si l'avis du conseil municipal et des riverains est favorable, l'information sera diffusée au SDIS et la signalisation sera indiquée en début de rue (voie sans issue, entrée rue de la Grange).

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal des plantations aux pieds de mur, ce qui a été refusé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **PUNANIMITE** :

- **EST FAVORABLE** à l'intervention d'un géomètre expert pour rétablir les limites de la voirie.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise Eguimos expert de 1175€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à envoyer un courrier aux riverains.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Délibération 2022/23– Nature de l'acte : 8.3 Voirie

La commune a réceptionné des doléances de riverains de la rue des graviers pour une vitesse excessive en entrée de bourg.

Ils sollicitent un aménagement de sécurité.

La commission IBC qui s'est réunie le 24 mai 2022 propose une demie écluse d'une longueur conséquente, à placer côté des habitations. La demie écluse serait franchissable en roulant au pas.

La commune a sollicité l'avis du Département, gestionnaire de la route départementale, qui nous a recommandé d'envoyer un dossier.

Monsieur Le Maire demande l'avis du conseil sur l'aménagement proposé. Une demande de devis auprès de plusieurs entreprises sera ensuite effectuée pour établir les différents documents demandés par le Département (plan de coupe...)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **l'UNANIMITE** :

- **EST FAVORABLE** à l'aménagement de sécurité de la rue des Graviers
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à établir des devis et à déposer un dossier d'aménagement au Département.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.